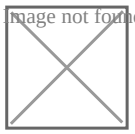

à l'aide besoin de conseil

Par **nokia**, le **14/11/2014** à **18:13**

j'ai depuis plus de vingt ans une affaire au tribunal
mes voisins qui ne sont pas enclavés prétendent avoir une servitude pour passer en voiture juste devant ma porte

depuis 20 ans je conteste ce passage
depuis j'ai obtenu que le passage ne passe plus à raz de la porte mais à quelques mètres
et qu'il soit écrit noir sur blanc qu'ils ne doivent pas dépasser le 30 à l'heure quand ils passent

mais l'affaire continue toujours
encore et encore
je n'en peux plus
j'ai dépensé une fortune toutes ces années en honoraires d'avocat
si j'arrête maintenant je perds tout
mais je n'ai plus d'argent
je n'en peux plus

que dois je faire ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés